

Sémantique lexicale (3)

Cours 8 : Les relations lexicales

Il y a deux types de relations lexicales : (i) les « **hiérarchiques** », qui concernent des unités qui n'ont pas le même rang – à travers la notion d'inclusion (*hyperonymes/hyponymes, relations partie-tout*) et (ii) les relations **d'équivalence et d'opposition**, quand il s'agit d'unités de même rang (*synonymes, antonymes, co-hyponymes*).

I. RELATIONS HIERARCHIQUES

1. Hyperonymie et hyponymie. Co-hyponymes¹.

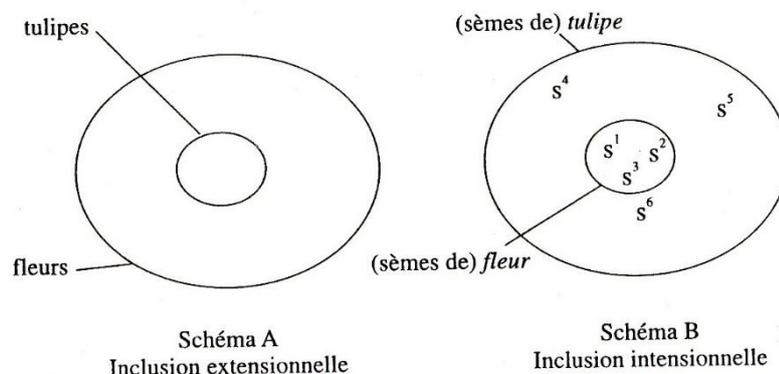
La relation hyperonyme/hyponyme est une relation hiérarchique puisqu'elle concerne des unités qui n'ont pas le même rang. Elle est également une relation d'inclusion. Elle permet de catégoriser les entités du monde qui nous entoure.

Dans une relation hyperonyme/hyponyme, l'**hyperonyme** est un mot de sens plus général par rapport à l'**hyponyme**, dont le sens est plus spécifique. Par exemple, *tulipe* est l'hyponyme de *fleur*, *fleur* est l'hyperonyme de *tulipe*. On appelle **co-hyponymes** des mots qui ont le même hyperonyme. Ainsi, *tulipe*, *rose*, *coquelicot* sont co-hyponymes parce qu'ils ont tous le même hyperonyme, à savoir *fleur*. Autres exemples : *chat*, *chien*, *cheval*... par rapport à *animal*.

1.1. Inclusion intensionnelle et extensionnelle

Du point de vue du **sens**, le sens de l'hyperonyme est inclus dans celui de son (ou ses) hyponyme(s). Ainsi, *chien* se définit par « animal domestique... ». Ceci découle du fait que le sens d'un hyponyme est plus riche que le sens de son hyperonyme. C'est ce qu'on appelle inclusion intensionnelle. Du point de vue de la **référence**, l'ensemble des référents possibles d'un hyponyme est inclus dans celui des référents possibles de son hyperonyme : par exemple, l'ensemble des chiens du monde est inclus dans l'ensemble des animaux. Cet état de choses est corroboré par les formulations suivantes : *Les chiens, les chats, les tigres... sont des animaux* ; *Paul a acheté des chiens et d'autres animaux*. C'est ce qu'on appelle inclusion extensionnelle².

Voici deux schémas (Lehmann et Martin-Berthet 2000 : 50) qui illustrent respectivement l'inclusion extensionnelle et l'inclusion intensionnelle :



¹ Les co-hyponymes sont logiquement traités dans le chapitre sur les hypero/hyponymes, même s'il s'agit d'une relation entre unités de même rang.

² Les termes *hyperonyme* et *hyponyme* font référence à l'inclusion extensionnelle qui est, du point de vue intuitif, plus satisfaisante.

Puisque le sens d'un hyperonyme est pauvre, celui-ci peut être utilisé pour désigner les classes de référents dont il est hyperonyme. C'est un phénomène fréquent dans la reprise anaphorique : *Le loup laissa le sanglier; s'épuiser en plaintes. La bête/l'animal; se mit ensuite à trembler de tout son corps.*

Les hyperonymes ont une extension plus grande mais une intension plus réduite ; les hyponymes ont une extension plus petite mais une intension plus grande. On peut désigner beaucoup plus d'objets du monde grâce à un hyperonyme que grâce à un hyponyme.

1.2. Structures hiérarchiques

La relation d'hyperonymie/hyponymie est transitive et permet donc de construire une hiérarchie sémantique de mots. Un mot donné peut donc entrer dans une série d'inclusions successives :

Animal/chien/dalmatien

Animal est hyperonyme de *chien* ; *chien* est hyperonyme de *dalmatien* ; *dalmatien* est hyponyme 1) de *chien* et 2) de *animal*. *Chien* est à la fois hyponyme et hyperonyme.

Autre exemple : Objet/meuble/siège/fauteuil

Aristote appelait les hyperonymes des « genres ». Il en distinguait trois :

1) **le genre prochain**, qui inclut directement un concept sans intermédiaire (ici *siège* par rapport à *fauteuil*)

2) **le genre éloigné**, qui englobe d'autres genres (*meuble* comprend *siège* avant de comprendre *fauteuil*) mais n'est pas au sommet de la hiérarchie

3) **le genre suprême**, qui n'est englobé dans aucun autre (ici *objet*)

Parfois même, un nom composé peut avoir comme genre prochain le nom-tête qui le compose : *fauteuil à bascule/fauteuil*.

Nous verrons dans le point qui suit que l'utilisation du genre prochain en tant qu'hyperonyme est très commode (et économique) dans le cadre de la définition analytique. Par exemple, un chat sera préférentiellement défini comme un *mammifère* qui... (genre prochain) plutôt que comme *animal* qui... (genre éloigné).

Dans une perspective psychologique et cognitive, E. Rosch *et al.* (1976) proposent une classification en trois niveaux avec l'existence d'un niveau de catégories privilégié situé au milieu et appelé niveau de base :

A. Niveau superordonné (ou supérieur)	animal	meuble	fruit
B. Niveau de base	chien	chaise	pomme
C. Niveau subordonné (de spécialité)	setter	chaise pliante	golden

Le niveau de base comprend les concepts les plus saillants d'un point de vue cognitif (mémoirel et perceptif) : il comprend les dénominations dont on se sert le plus souvent (et le plus spontanément) pour référer aux objets du monde extralinguistique. Dans ce sens, Kleiber (« La sémantique du prototype » 1990 : 81) fait l'observation que dans la description d'une scène montrant un chien sur une pelouse, le locuteur choisira vraisemblablement le lexème *chien* plutôt qu'*animal* ou *boxer/setter*. Le niveau de base a l'avantage d'être à la fois suffisamment abstrait parce que les catégories qui s'y rattachent englobent un grand nombre de membres, et suffisamment concret pour qu'on puisse construire une image mentale de l'ensemble de

chacune des catégories (il n'y a pas de forme générale qui corresponde à *animal*, alors qu'on en perçoit une pour *chien*). « Le niveau de base est en conséquence le niveau le plus élevé (le plus abstrait) où les membres des catégories ont des formes globales perçues de façon similaire » (Kleiber 1990 : 84).

En outre, les lexèmes du niveau de base font partie de ceux qui sont appris en premier lieu par les enfants.

2. Relation(s) partie-tout et possession inaliénable

2.1. Méronymie (relation partie-tout lexicale)

Tout comme l'hyponymie/hyperonymie, il s'agit d'une relation d'inclusion (=hiérarchique) ; il va de soi qu'une partie **est incluse** dans la composition du tout qui la comprend. En sémantique lexicale, on a forgé des étiquettes pour le tout et la partie : le tout est l'**holonyme** et la partie est le **méronyme**.

En sémantique lexicale, les méronymes sont définis comme des termes relationnels, non autonomes, qui sont nécessairement liés à d'autres termes, les tous auxquels ils appartiennent. Ainsi a-t-on les couples suivants :

(1) *bras : corps / guidon : bicyclette / ongle : doigt / poignée : valise, etc.*

On s'accorde à dire que la relation partie-tout exprime une appartenance que l'on peut paraphraser avec le verbe *avoir* :

(2) *La bicyclette a un guidon.*

Cette paraphrase doit pouvoir se convertir en une autre, où le relateur est « être une partie de » et où le méronyme occupe la position de sujet. C'est ce relateur qui sert, du point de vue de la sémantique lexicale, à garantir le statut de méronyme d'un item lexical par rapport à un autre, qui dénote son tout :

(3) *Le guidon est une partie de la bicyclette.*

C'est ainsi que le couple *tête : homme* n'est pas reconnu comme un couple comportant un méronyme et son holonyme (voir *possession inaliénable* plus loin) :

(4) *L'homme a une tête.*
**La tête est une partie de l'homme.*

C'est que la tête fait partie du corps humain, mais pas directement de l'humain.

Comme le tout englobe la partie, la mention de celle-ci est présumée à partir du moment où le tout est mentionné, ce qui explique le phénomène de « l'anaphore associative », qui fonctionne bien avec la méronymie :

(5) Il s'abrita sous *un vieux tilleul*. *Le tronc* était tout craquelé.

NB : Ne pas confondre hyperonymie et méronymie : le bras n'est pas *une sorte* de corps, mais *une partie* du corps ; des syntagmes comme **les bras et les autres sortes de corps* sont absurdes.

Il va de soi, comme nous l'avons dit, qu'une partie est incluse dans un tout. Mais est-ce que le tout est inclus dans la partie ?

- (6) *Le guidon est une partie d'un vélo.*
**Le vélo est une partie du guidon.*

À première vue, la deuxième affirmation semble absurde. Pourtant, une partie dénote un référent dépendant, autrement dit **qui se définit à travers l'appartenance à un tout**. De ce point de vue, l'holonyme fait partie du sens du méronyme ; il est donc toujours virtuellement présent dans la partie, comme en témoigne la définition de *guidon* ci-dessous :

(7) *Guidon* : Tube de métal qui commande la roue directrice d'une bicyclette, d'une motocyclette.

• Une partie peut avoir différents « domaines de validité », autrement dit **appartenir à différents tous**, en fonction de la polysémie. On peut énumérer l'ensemble des relations méronymiques auxquelles se prête un méronyme :

- (8) *Un ongle peut être une partie de l'orteil, du doigt ou de la patte.*
(9) *Un pied peut être une partie du corps humain ou d'un meuble.* (par métaphore)

• Tout comme l'hyponymie/l'hyponymie, la relation partie-tout est **transitive**, du moins d'un point de vue logique :

(10) *Narines/nez/visage/tête*

Mais on dira difficilement *?le visage a des narines* (*le visage a un nez* étant naturel, lien direct). Par contre, *un homme a des narines* ne semble pas poser de problèmes.

De même, pour la série *poignée/porte/maison*, on ne dira pas *?la maison a une poignée* (ni *la poignée de la maison*) ; une explication possible, avancée par Cruse (1986), réside dans la notion de « domaine fonctionnel » (DF) d'une partie : le DF de *poignée* est ici restreint à la *porte* et ne s'applique pas à la *maison*.

• Enfin, il y a lieu de distinguer entre **méronymes obligatoires** et **méronymes facultatifs**. Par exemple, si un smartphone a obligatoirement un écran, il n'a pas forcément un stylet : *un smartphone a un écran* vs. *un smartphone peut avoir / a parfois un stylet* ; **un smartphone à écran* vs. *un smartphone à stylet* (comparer aussi **une maison à toit* et *une maison à toit pointu/plat*).

2.2. Relation **membre/collection**

La relation **membre/collection** est parfois associée aux relations partie-tout. Les *noms collectifs* (=les « collections ») se définissent obligatoirement à travers les *membres* qui les composent : ainsi, une *forêt* est un ensemble d'*arbres*, un *orchestre* un ensemble d'*instrumentistes* et ainsi de suite (*bouquet-fleurs*, *régiment-soldats*...). Les membres sont des parties distinctes et **homogènes** entre elles, mais autonomes par rapport au tout (Flaux 1999) : les noms qui les dénotent n'ont pas besoin de la mention de la collectivité pour être définis ou appréhendés ; il ne s'agit donc pas de méronymes, ceux-ci étant des unités lexicales non-autonomes :

- (11) **Un arbre est une partie d'une forêt.*

Autrement dit, *arbre, soldat, fleur*, etc. sont des noms autonomes pouvant exister en dehors de l'ensemble (=la collection). C'est ce qui ne permet pas d'assimiler pleinement la relation *membre/collection* à une relation méronymique : les membres de la collection ne sont tels que par rapport à cette collection. De plus, *avoir* ne convient pas pour relier le N de collection aux N de membres ; d'autres relateurs, comportant une idée explicite **d'assemblage**, sont utilisés comme *se composer de/comprendre* :

(12) *Une forêt *a/se compose d'arbres.*

(13) *Une flotte *a/se compose de (ou comprend des) bateaux.*

Les membres épuisent la collection, on a par ex. *Un livre de 500 pages*, alors que dans la relation partie-tout « standard » on a des parties hétérogènes : *Un chandelier à trois branches, Une maison à toit pointu*, etc.

2.3. Relation **matière/composé**

On assimile parfois la relation entre **un objet et sa matière** à une relation partie-tout, quoique le rapport matière/composé soit très complexe et ne soit pas compatible avec deux phrases définitionnelles de la méronymie (14-15). De plus, les N de matière sont autonomes (ils ne se définissent pas à travers les composés, 16) :

(14) **Ma table a un bois très solide*

(15) *??Le bois est une partie de la table.*

(16) *Il y a du bois ici.*

La matière dont un objet est fait est souvent encodée comme une propriété (=qualité) de l'objet, ce dont témoigne l'usage de la copule *être* (attribut du sujet, tout comme les adjectifs) :

(17) *Ma table EST en bois / est verte, confortable...*

(18) *Ma table EST d'un bois très solide / est d'une grande solidité (=très solide).*

En outre, le rapport composé-matière tend parfois vers l'identité :

(19) *C'est quoi, cette timbale ? C'est de l'argent.* (Van de Velde 1995 : 117).

2.4. La **possession inaliénable**

Traditionnellement, la possession inaliénable est réservée à l'humain et à ses parties corporelles (mais aussi « spirituelles »). Elle s'oppose à la possession aliénable qui concerne la possession par un humain de ses biens (maisons, voitures, etc) : on ne possède pas de la même façon ses bras, ses jambes... et sa maison, ses effets personnels.

Dans les langues romanes (français, italien, espagnol, roumain...), il existe un certain nombre de structures dites de **possession inaliénable** (où le N de partie est introduit **par un article défini à valeur possessive**) et qui, dans la plupart des cas, sont précisément spécifiques au rapport **être humain – parties (du corps ou de l'esprit)** ; elles se basent sur une relation étroite entre deux entités (qui est reconnue comme *partitive* par les auteurs de travaux sur la possession inaliénable) :

*Marie a les yeux bleus / *Marie a la maison confortable* (mais *Marie a une maison confortable*)
J'ai la mémoire qui flanche, l'esprit ailleurs. (parties « spirituelles »)

Paul a le chapeau de travers et la veste déboutonnée. (vêtements portés, et pas simplement vêtements qu'on possède)

Le bateau a les voiles déchirées. (la relation méronymique peut aussi être encodée comme « possession inaliénable » dans certaines structures)

Paul lui a lavé les cheveux.

Paul prend Marie par la main.

Le concept de possession inaliénable permet, sur la base d'arguments linguistiques, d'inclure dans les relations partie-tout des rapports auxquels la méronymie, trop restrictive, refuse d'accorder ce statut (pour rappel, pour la méronymie les bras, les jambes font partie du corps humain et pas directement de l'humain ; en revanche, la possession inaliénable établit directement le lien entre les parties du corps humain et le « tout » humain). On peut dire qu'il s'agit d'une relation partie-tout « élargie ».

II. RELATIONS D'EQUIVALENCE ET D'OPPOSITION³

1. Synonymie

La synonymie est la relation d'équivalence sémantique entre deux ou plusieurs unités lexicales dont la forme diffère. Par définition, les synonymes ont un même signifié (concept, idée) et des signifiants (images acoustiques) différentes. La synonymie lexicale se manifeste entre mots (ou syntagmes⁴) de même catégorie grammaticale. Traditionnellement, on distingue les synonymes exacts (ou absolus) et les synonymes approximatifs.

Qu'elle soit totale ou approximative, la synonymie est fortement liée à la polysémie : lorsqu'on a des mots polysémiques, la synonymie porte sur des acceptions précises. Deux mots polysémiques peuvent donc être synonymes dans certaines de leurs acceptions mais non pas dans l'intégralité de leur champ sémantique (voir ci-dessous l'analyse de *cime* et de *sommet*). L'identité de sens absolue ne se rencontre que très rarement. Les exemples cités sont le plus souvent tirés des lexiques spécialisés (par exemple en lexicographie *entrée* et *adresse* sont employés indifféremment pour désigner les mots faisant objet d'un article de dictionnaire ; *luette* et *uvule* désignent la même réalité mais le second terme est senti comme scientifique, du domaine de l'anatomie). Dans le lexique général, on cite parfois la synonymie absolue entre *vélo* et *bicyclette* (autre exemple : *automobile* et *voiture*), puisque ces deux mots renvoient au même objet, mais la question se pose de savoir si ces deux mots peuvent commuter indifféremment dans tous les contextes, condition absolue de la synonymie totale. Voici les contextes donnés pour ces deux unités dans le NPR :

(1) vélo - *Acheter un vélo de course. À vélo; en vélo; sur son vélo ; Vélo tout-terrain ; Faire du vélo.*

(2) bicyclette - *Bicyclette à moteur → vélomoteur; Bicyclette double. → tandem; Bicyclette à plusieurs vitesses. — Bicyclette de dame, d'homme. Course de bicyclettes; Monter à bicyclette, sur une bicyclette. Aller à bicyclette, (critiqué) en bicyclette ; une bicyclette d'appartement destinée à la musculation des abdominaux.*

De ces exemples il devient évident que la synonymie est affaire d'emplois, de contextes précis communs. Avec cette remarque, nous avons introduit la synonymie approximative qui est la plus fréquente en langue.

³ À l'exception de la co-hyponymie, qui est traitée dans le chapitre sur l'hyponymie/l'hyponymie.

⁴ policier/agent de police

La synonymie approximative est conditionnée par les facteurs suivants :

- lorsque des synonymes concernent des unités qui ont plusieurs sens, la synonymie ne porte que sur une acception. Exemple : le mot *sommet* commute avec *cime* dans *le sommet/la cime d'un arbre* (« endroit le plus élevé d'un objet vertical ») mais non dans *il est au sommet/*à la cime de sa gloire* où *sommet* (au figuré « point le plus élevé ») aura pour synonyme *apogée* (remarque : ce facteur concerne aussi la synonymie absolue).

- lorsque les synonymes peuvent commuter dans les mêmes environnements, ils peuvent se différencier de par leur sens, la différence portant sur des sèmes spécifiques. Par exemple, *cime* se distingue de *sommet* par le sème /pointu/ - en effet, *la cime* d'une montagne signifie précisément le sommet *pointu* d'une montagne ; *épuisement* se différencie de *fatigue* par une différence de degré, même chose concernant *aimer* et *adorer*.

- il arrive que deux synonymes approximatifs pris dans la même acception ne partagent pas les mêmes environnements, ce qui veut dire qu'ils ne se combinent pas avec le même type de mots (n'ont pas la même distribution). Ce phénomène est appelé synonymie contextuelle ou partielle. Par exemple, *cime* et *sommet*, tout en ayant presque le même sens dans *cime/sommet d'un arbre, d'une montagne* (« point ou partie qui se trouve en haut ; endroit le plus élevé d'une chose verticale ») ne sont pas interchangeables dans tous les contextes, *sommet* seul étant possible dans *Monter au sommet de la tour Eiffel*. C'est que *cime* ne peut être appliqué qu'à des objets naturels (arbres, montagnes...) à la différence de *sommet* qui est indifférent à cet égard. Autres exemples : *écrivain* et *auteur* ont un sens commun, à savoir « personne qui compose des ouvrages littéraires », mais ils ne commutent pas dans tous les contextes : *écrivain/auteur classique* mais *auteur de romans* (et non **écrivain de romans*) ; *emploi* et *travail* peuvent signifier « activité rétribuée d'un employé » mais ils ne commutent pas non plus dans tous les contextes : *perdre son emploi / perdre son travail, un emploi/travail de comptable* mais *une offre d'emploi / *une offre de travail, créer un emploi / *créer un travail*.

- enfin, il existe des synonymes qui ont le même sens dénotatif, mais qui diffèrent par leurs composantes pragmatiques et qui sont employés dans des situations de communication différentes, sinon les contextes linguistiques peuvent être les mêmes : *tronche* (familier)/*tête*, *bagnole/voiture*, *meuf/femme*, *nana/fille*... les euphémismes⁵ entrent également dans cette catégorie : *demandeur d'emploi/chômeur, SDF/sans-abri, technicien de surface/balayeuse*...

▪ **sommet**

1. Point ou partie qui se trouve en haut; endroit le plus élevé d'une chose verticale ; point culminant du relief. *Sommet d'un toit, d'un arbre. Monter au sommet de la tour Eiffel. Sommet d'une montagne* → cime.

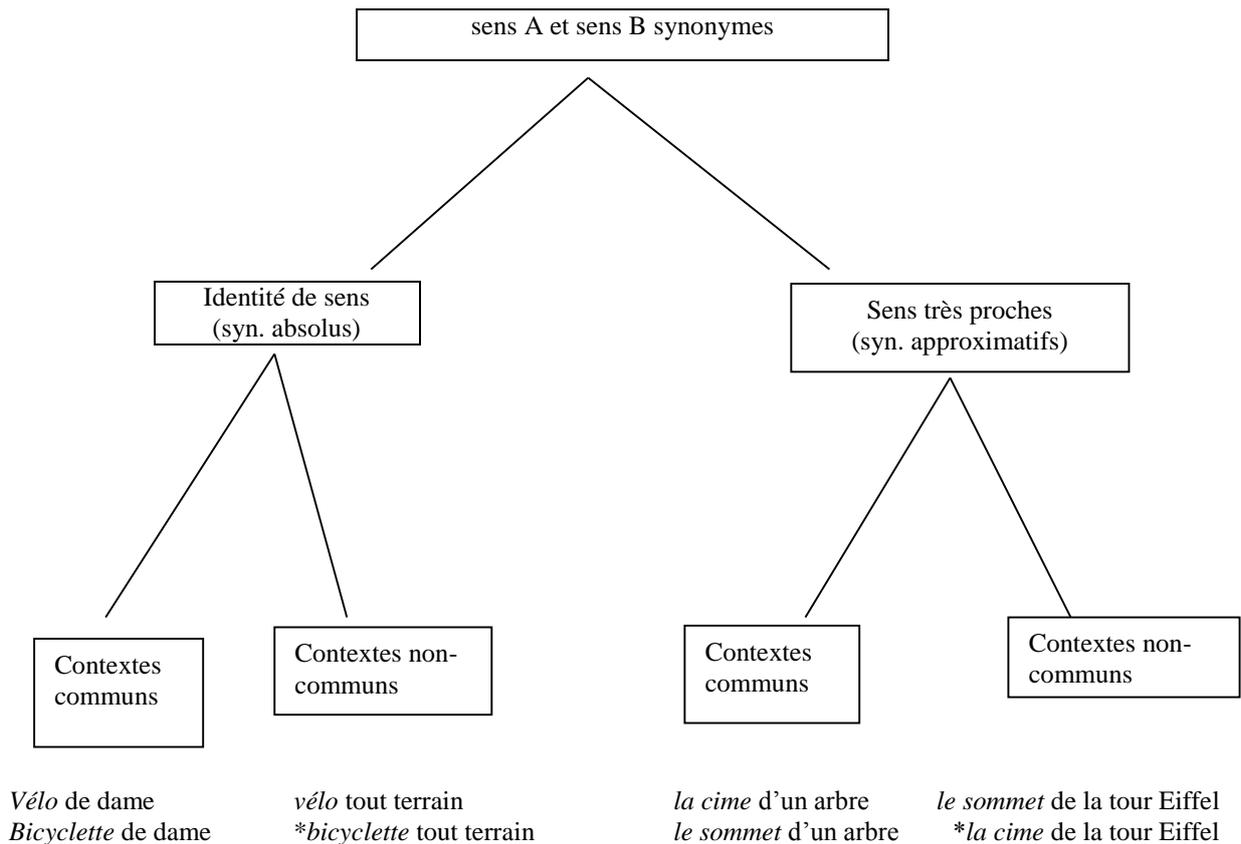
2. Par métaph. et fig. Ce qui est le plus haut, ce qui domine; degré le plus élevé, supérieur, suprême. → apogée. *Être au sommet du pouvoir, de la gloire, des honneurs.*

▪ **cime**

Extrémité pointue (d'un arbre, d'un rocher, d'une montagne). → faîte, sommet. *Grimper jusqu'à la cime d'un sapin. Cimes neigeuses d'une chaîne de montagnes.*

⁵ Expression atténuée d'une notion dont l'expression directe aurait qqch. de déplaisant, de choquant (NPR).

→ Schéma de la synonymie



+ synonymes « pragmatiques »
 C'est une belle *femme* une *femme* de ménage
 C'est une belle *meuf* **une meuf* de ménage

Attention ! Les contextes non-communs de deux mots peuvent résulter d'acceptations non synonymes :

Il est à au *sommet* de sa gloire (sens figuré = apogée)
 *Il est à la *cime* de sa gloire (pas de sens figuré)

En résumé, nous pouvons dire que la synonymie présente une caractéristique frappante, à savoir **la forte dépendance par rapport au contexte**. Pour identifier deux unités comme étant synonymes, nous devons avant tout dégager leurs contextes linguistiques communs d'apparition. La synonymie opère donc 1) au niveau des acceptations (un mot est synonyme d'un autre dans un sens donné) et 2) des emplois (deux mots partageant le « même » sens ne sont pas interchangeables dans tous les environnements). **La synonymie est donc liée à la polysémie et au contexte d'emploi.**

2. Antonymie

Les antonymes sont définis comme des mots de sens contraire. Il est important de souligner l'analogie de fonctionnement des antonymes avec les synonymes, notamment concernant la synonymie partielle : un terme polysémique a, selon ses acceptations et ses emplois, des antonymes différents. Prenons l'exemple de l'adjectif *clair* : *Eau claire* (« Pur et transparent ») – *trouble* ; *Couleur claire* (« Qui n'est pas foncé, est faiblement coloré ») – *foncé* ; *Idée claire* (« Aisé, facile à comprendre ») – *obscur*.

L'antonymie implique une dimension de ressemblance entre les termes : les sèmes antonymiques comportent toujours des sèmes communs : ainsi, *frère* et *sœur* partagent les sèmes /être humain/ et /né des mêmes parents/ et s'opposent par le sème /relatif au sexe/. *Lourd* et *léger* dénotent des valeurs situées aux deux extrêmes d'une échelle de valeurs possibles, l'échelle étant celle du *poids*. La relation d'antonymie unit donc deux mots de même catégorie grammaticale ayant une partie de leur sens en commun.

Rem : Les antonymes peuvent être lexicaux (beau/laid, gentil/méchant) ou morphologiques (faire/défaire, patient/impatient).

On distingue trois types d'antonymes :

A) Antonymes contradictoires ou complémentaires : la négation de l'un implique l'affirmation de l'autre, les deux mots ne peuvent être niés simultanément : si *x* n'est pas *mort*, alors *x* est *vivant* (à condition que *x* soit animé ; à *demi mort*, c'est être vivant). *Mâle/femelle*, *présent/absent*, *marié/célibataire* illustrent cette même relation.

B) Antonymes réciproques : quand la permutation des arguments peut être appliquée : *vendre/acheter*, *mari/femme*, *père/enfant (fils, fille)*, *médecin/patient*, *élève / professeur*, *donner/recevoir*, *devant/derrière*...

Jean *vend* un livre à Pierre/Pierre *achète* un livre à Jean.

Paul est le *mari* de Marie/Marie est la *femme* de Paul.

Jean *possède* cette maison/Cette maison *appartient* à Jean.

Jean est le *professeur* de Marie/Marie est l'*élève* de Jean.

Ce test de permutation rappelle l'actif et le passif (Le chat *mange* la souris/La souris *est mangée* par le chat). Les deux sens de 'louer' peuvent aussi être rattachés à ce cas (donner à loyer vs. prendre à loyer).

C) Antonymes contraires ou gradables : ces mots définissent les extrêmes d'une échelle de gradation et autorisent l'existence des degrés intermédiaires. Exemples : *riche/pauvre*, *large/étroit*, *chaud/froid*, *beau/laid*...

- Ils sont sujets à la gradation : *il est (passablement, assez, moins, plus, très) grand*. La gradation repose en effet sur une comparaison soit explicite (*x est plus grand que y*) soit implicite (*x est grand*).

- La négation de l'un n'implique pas l'affirmation de l'autre : *x n'est pas grand* n'implique pas *x est petit* (d'où la possibilité de dire des choses du genre *Cet appartement n'est pas grand mais petit non plus*).

- Les termes intermédiaires peuvent être lexicalisés (*moyen, médiocre* pour *bon/mauvais*) ou pas (*riche/pauvre* – il est *ni riche ni pauvre*). Il existe pourtant des séries où les différents degrés entre les valeurs extrêmes sont lexicalisés de façon précise : *glacial / froid / frais / tiède / chaud / brûlant*. Dans ce cas, les antonymes sont les mots qui se trouvent vers les deux extrêmes (par ex. *glacial/brûlant, glacial/chaud, froid/chaud, froid/brûlant, frais/chaud, frais/brûlant*), mais il n'existe pas d'antonymie entre deux degrés voisins (*glacial/froid, froid/frais, frais/tiède, chaud/brûlant*...) ni entre un degré extrême et le degré moyen (*chaud/tiède*) puisque, dans ces derniers cas, l'opposition n'est pas nettement marquée.

- Dans les cas de neutralisation de l'antonymie, ce sont les termes non marqués de l'opposition (*longueur, largeur, profondeur, hauteur*...), perçus comme non péjoratifs, qui sont utilisées : *Quelle est la grandeur de cette chambre ?* (et non **la petitesse* de cette chambre, même si la chambre est petite) ; *Ce ruban est large de trois centimètres* (et non **étroit* de trois centimètres). Cette neutralisation ramène le terme en question à l'idée renfermée dans son genre prochain ou hyperonyme – en demandant la grandeur de quelque chose, on demande ses dimensions ; la largeur ne signifie pas le fait d'être large, mais l'étendue mesurée dans la dimension parallèle aux épaules de l'observateur.

EXERCICES (à faire pour la semaine du 6 avril)

✍ **Exercice 1/** Classez les mots suivants selon les relations d'hyponymie/hyperonymie. Justifier vos réponses en tenant compte de la distinction « inclusion intensionnelle » / « inclusion extensionnelle ».

Arthropodes :	Embranchement du règne animal comprenant tous les invertébrés à pattes articulées et dont le corps est formé de segments. <i>Les crustacés, les myriapodes, les insectes, les arachnides sont des arthropodes.</i>
Tarentule :	Grosse araignée dont la piqûre est douloureuse
Animal :	Être vivant organisé, doué de sensibilité et de mobilité
Araignée :	Animal articulé de la classe des arachnides.
Arachnides :	Classe d'arthropodes terrestres à huit pattes, sans ailes ni antennes. <i>Les acariens, les araignées, les faucheux, les scorpions sont des arachnides.</i>

✍ **Exercice 2/** Trouvez des contextes où *battre* et *frapper* sont synonymes et d'autres contextes où ils ne le sont pas (*battre*/**frapper* et **battre*/*frapper*). Dans les contextes communs y a-t-il une différence de sens entre ces deux verbes ? Afin de répondre à cette question, donnez une définition de chacun de ces deux verbes dans les acceptions où ils sont synonymes. Aidez-vous des articles ci-dessous (mais vous pouvez consulter d'autres dictionnaires ou inventer vos propres exemples) :

BATTRE [batr] verbe [conjugaison 41c]

I. 1. Donner des coups (à qqn, à un animal). *Cet homme bat son chien pour le punir. Cette mère n'a jamais battu ses enfants.* → **frapper, taper.** **2.** Remporter une victoire sur (un adversaire). *Napoléon battit les Autrichiens et les Russes à Austerlitz en 1805.* → **vaincre.** *Notre équipe de foot a été battue par 3 à 0.* **3.** Frapper avec un instrument. *La femme de ménage battra les tapis la prochaine fois qu'elle viendra. ON BAT LE BLÉ avec une moissonneuse-batteuse, on sépare le grain des épis. Autrefois, on BATAIT LE TAMBOUR pour annoncer les nouvelles à la population, on frappait le tambour avec des baguettes.* **4.** Mélanger complètement. *Battez six œufs dans un bol.* **5.** Produire des mouvements répétés. *Ravi, le public BATAIT DES MAINS, le public applaudissait. Les oiseaux et les papillons BATTENT DES AILES.* **6.** Parcourir en cherchant. *Les pompiers ont battu la forêt pour retrouver le fugitif (→ **battue**).* **7.** BATTRE LA MESURE : indiquer le rythme de la musique. *Le chef d'orchestre bat la mesure avec sa baguette.* **8.** (qqch.) Taper de façon régulière. *Son cœur bat fort.* **9.** (qqch.) Taper. *La pluie bat contre les vitres. Le volet est mal attaché, il fait du bruit en battant contre le mur.* **10.** STYLE TRÈS FAMILIER *J'en ai rien à battre : ça m'est égal. Tes ennuis, j'en ai rien à battre.* → STYLE TRÈS FAMILIER **cirer, foutre.**

II. verbe pronominal SE BATTRE **1.** Se quereller, se bagarrer. *Ces deux frères se battent sans arrêt.* → se **chamaille**. *Ne vous battez pas comme ça, il y en aura pour tout le monde.* **2.** Combattre contre un adversaire. *Les deux hommes se sont battus à coups de poing. Il s'EST BATTU COMME UN LION contre tous, il a combattu avec vaillance.* **3.** STYLE FAMILIER SE BATTRE AVEC qqch. : avoir des difficultés avec qqch. *Ça fait une heure que je me bats avec cette serrure.* → se **débattre**. **4.** Lutter, faire de grands efforts. *Ces gens se battent pour leur idéal. Rien n'est gagné, il va falloir se battre.* → **batailler, se démener.** *Ne te laisse pas faire, bats-toi.*

FRAPPER [frape] verbe [conjugaison 1a] **1.** (qqn) Toucher en portant un ou plusieurs coups. *Ce père brutal frappe ses enfants.* → **battre, taper.** *Il l'a frappé à la tête.* – *Ce boxeur frappe sec.* → **cogner.** **2.** (qqch.) Atteindre. *La balle l'a frappé en pleine poitrine.* – (figuré) *Un grand malheur l'a frappé.* **3.** Donner des coups. *Les spectateurs enthousiastes frappent des mains, ils applaudissent. On FRAPPE À la porte.* → **heurter, taper.** *Entrez sans frapper ! Frappez fort !* **4.** Marquer d'une empreinte. *On a frappé une nouvelle pièce de monnaie, on l'a fabriquée en imprimant dessus un dessin en relief.* **5.** VIN FRAPPÉ, très frais. *Nous avons bu une coupe de champagne frappé.* **6.** Impressionner vivement. *Sa maigreur m'a frappé. J'ai été frappé par leur ressemblance (→ **frappant**).* *Ça m'a tout de suite frappé.* **7.** STYLE FAMILIER verbe pronominal SE FRAPPER : (qqn) s'inquiéter plus qu'il ne faut. *Ne te frappe pas, il va revenir.* → se **tracasser.** *Elle ne s'est pas vraiment frappée.*

Le Robert et Clé international,
1999

✍ **Exercice 3/** Imaginer des contextes où *emploi* et *travail* sont synonymes et d'autres contextes où ils ne le sont pas (*emploi*/**travail* et **emploi*/*travail*). Proposez des définitions des deux mots dans chaque cas. Aidez-vous d'un dictionnaire de langue (vous avez le Grand Robert sur l'ENT)

✍ **Exercice 4/** Dégagez l'ensemble des relations qu'entretiennent ces mots entre eux :

Tremper, essaim, trancher, caillou, bouquin, queue, suturer, zèbre, robe, lunettes, tromper, abeille, cheval, livre, gravier, chat, traine, couper, équidés, verre.

Rappel des relations (pour faire l'ex. 4) :

• Relations formelles : **homonymie** (homographie, homophonie, cf. cours précédent), **paronymie** (voir annexe ci-dessous)

• Relations lexicales (sémantiques) :

(a) de même rang : **synonymie** (absolue, approximative, pragmatique) **antonymie** (complémentaires, réciproques, scalaires), **co-hyponymie**

(b) hiérarchiques : **hyperonymie / hyponymie**, **méronymie / holonymie** (méronyme obligatoire / facultatif), **collection / membre**, **composé / matière**, **possession inaliénable**.

Annexe

Paronymie

(Grand Robert) : Se dit de mots phonétiquement voisins, homonymes à un phonème près.

(Ex. : *conjecture, conjoncture ; éminent, imminent ; parotide, carotide...*).

Autres exemples : *allocation / allocution, effraction / infraction, percepteur / précepteur, préposition / proposition, irruption / éruption*.

Extrait de « Introduction à la méthodologie en linguistique » (PUS, 2005) :

La paronymie peut se définir comme la relation de ressemblance qui existe entre les signifiants de deux signes linguistiques. La paronymie est à la source de nombreuses erreurs de prononciation ou d'orthographe, mais aussi de bévues souvent drôles. Le *Canard enchaîné* s'amuse souvent à relever dans la presse des exemples de paronymie involontaire: «"Les ballots se sont embrassés": pour s'embraser de la sorte, ils avaient un tempérament de feu» (2-8-95). L'écart entre les signifiants des deux signes incriminés peut être graphique ou phonique:

◆ addition ou suppression de lettres entraînant un changement de phonèmes: *poison/ poisson; procession / possession*.

◆ permutation de phonèmes ou de syllabes: *rixer / risque; astérisque / Astérix(!); infarctus/infractus; manège/ménage; aréopage / aéropage sur le modèle d'aéroport; farpaitement pour parfaitement*.

◆ échange de phonème ou de graphème: *ablation/ablution; repartir/répartir; justice/justesse*.